

# **Budget rectificatif 5/2010: garantie fournie par l'Union européenne pour assistance financière, nouveau poste budgétaire et nouvel article**

2010/2120(BUD) - 13/09/2010

En adoptant le rapport de László SURJÁN (PPE, HU), la commission des budgets recommande que le Parlement européen approuve telle quelle la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 7 /2010 de l'Union européenne pour l'exercice 2010 (section III – Commission).

La commission rappelle que ce projet de budget rectificatif vise à créer la structure budgétaire lié à la mise en place du mécanisme européen de stabilisation financière, conformément à l'article 122, par. 2 du TFUE. Le budget rectificatif vise à formellement inscrire ces ajustements budgétaires au budget 2010.